



Question /Réponse

Q1. Est-ce-que le service des affaires estudiantines sera ouvert ou fermé ?

R. Les différents services de l'Université et de ses Etablissements sont fermés, notamment le service des affaires estudiantines. En cas de nécessité absolue justifiée, vous pouvez exprimer votre demande via le site web de votre établissement ou par e-mail académique.

Q2. Est ce que la délivrance des attestations et diplômes sera assurée ou suspendue ?

R. Exceptionnellement et si l'urgence de votre demande est justifiée, vous pouvez formuler votre demande sur le site web de votre établissement ou par e-mail académique. L'établissement organisera alors la délivrance du document demandé, dans la mesure du possible.

Q3. Pour les stages, et les projets de fin d'études, seront-ils suspendus ?

R. tous les stages dans les entreprises et organismes d'accueil installés au Maroc seront suspendus. Les étudiants concernés sont tenus d'en aviser leurs encadrants externes et/ou les responsables des entreprises/organismes dans lesquels ils effectuent leur stage.

Les étudiants sont tenus également de continuer à travailler sur leur projet de stage à distance depuis leur domicile sous la supervision de leurs encadrants interne (appartenant à l'établissement de l'université) et externe (appartenant à l'Entreprise/organisme), si possible, qui leur assureront l'accompagnement adéquat pendant toute la durée restante de leur stage.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le communiqué de la Présidence relatif à la suspension des stages, disponible sur le portail web de l'université www.usmba.ac.ma, la page Facebook de l'université, ainsi que sur les sites web des établissements.

Q4. Est ce que les services d'impression /photocopie de l'Université seront ouverts ?

R. Tous les services des établissements, y compris les points d'impression et de photocopie sont fermés jusqu'à nouvel ordre

Q5. Est-ce que les cours seront disponibles en intégralité sur les plateformes web, est-ce que la base de données sera alimentée au fur et à mesure ?

R. Veuillez consulter de manière quotidienne le site web de l'Université et de votre Etablissement ainsi que leur plateforme Moodle, des informations, des cours et des ressources pédagogiques seront mises en ligne au fur et à mesure d'une manière quotidienne.

Q6. J'ai emprunté un ouvrage de la bibliothèque vendredi dernier, et j'ai besoin de récupérer ma carte d'identité nationale, que faire ?

R. Exceptionnellement, vous pouvez contacter votre établissement via son site web ou par e-mail afin qu'il organise la remise de la carte si c'est possible.

Q.7 Après le retrait temporaire de mon diplôme de baccalauréat, quand est ce que je dois le remettre ?

R. Concernant le retrait temporaire des diplômes, le délai de remise sera comptabilisé dès la réouverture des facultés et la reprises des études, en attendant veuillez conserver soigneusement vos diplômes.

Q 9. Pour les soutenances prévues courant cette semaine?

R. Toutes les tâches pédagogiques en présentiel sont suspendues jusqu'à nouvel ordre (cours, examens, stages, soutenances des thèses, projets de recherche, etc.)

Chères étudiantes, Chers étudiants,

- travaillez seuls chez vous ;
- consultez régulièrement les ressources mises à votre disposition par vos professeurs ;
- veuillez respecter rigoureusement les consignes d'hygiène et de sécurité sanitaire comme stipulé dans les décisions gouvernementales.

Ça sera votre contribution pour le bien de votre pays et de nous tous

